

DÉNONCIATION DE L'ACCORD DE BRANCHE CLASSIFICATIONS & RÉMUNÉRATIONS DANGEREUX, IRRESPONSABLE, ILS CONDAMNENT LES CHEMINOTS ET LA SNCF !

CGT, SUD et FO ont dénoncé l'accord sur les classifications et les rémunérations. Les opposants à tout et par principe ont sacrifié l'avenir des cheminots ! Cette décision funeste et suicidaire pour la SNCF et les cheminots découle directement d'une stratégie de la terre brûlée. C'est le choix de la surenchère. C'est le choix de l'abandon des cheminots de la SNCF et des salariés des entreprises ferroviaires de la branche.

La CFDT a combattu l'ouverture à la concurrence. Aujourd'hui, c'est une réalité : l'appel d'offres sur Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon, les annonces en Île-de-France, en Hauts-de-France, en PACA ou encore dans le Grand Est le prouvent. Vous, agents qui serez concernés par des transferts, quelles seront vos protections ? Comment serez-vous traités ? Nous, la CFDT, nous avons œuvré pour vous et pour nous tous. Aujourd'hui, avec cette dénonciation, nous sommes très inquiets.

LE CHOIX DE LA POLITIQUE DU PIRE

Un véritable danger pour l'emploi et les conditions de travail des salariés de toute la branche ! La SNCF peut être en faillite ! Peu importe pour ceux qui dénoncent : ce sont des décisions et des postures en déphasage total avec les réalités de

2020. Assumer une position de négociateur aurait signifié dans l'esprit de l'un des membres du club des nonistes de renoncer au titre du plus inflexible défenseur des travailleurs.

C'EST TOUT L'INVERSE QUI SE PRODUIT

Cette dénonciation, c'est une attaque de nos intérêts de salariés. C'est une mise en danger de nos emplois. La CFDT Cheminots n'a jamais cédé à cette obsession mortifère consistant à regarder en permanence dans le rétroviseur, car cela signifierait tout simplement briser les espérances des nouvelles générations de cheminots. S'engager dans une négociation et contractualiser ses résultats nécessite du courage, surtout sur un thème aussi majeur que la classification des emplois et les rémunérations de branche. ☹️☹️



AVEC CETTE DÉNONCIATION, STATUTAIRES, CONTRACTUELS, SALARIÉS DES EF PRIVÉES, TOUT LE MONDE PERD !

Les cheminots seront les premières victimes de cette charpie générale. Qu'ils soient statutaires, agents contractuels de la SNCF ou salariés d'autres entreprises ferroviaires, ils seront les premières victimes de ce tsunami qui va permettre une ouverture à la concurrence totalement débridée (puisque sans règle) au détriment de la préservation des conditions de travail et de vie des cheminots. Pour les nonistes, cet accord est « *d'un niveau de caniveau* » ou bien encore les « *miettes du patronat* ».

STOP AUX MENSONGES ! IL FAUT QUE LA VÉRITÉ SOIT DITE !

Durant deux ans et plus de 30 réunions de négociations, la CFDT a négocié, posé sur la table un projet d'accord et bataillé pour obtenir des droits pour tous les salariés de la branche ferroviaire. Ceux qui dénoncent n'ont pas proposé de textes alternatifs et, pour certains, ont été présents à mi-temps dans les négos.

Aujourd'hui, ce sont elles qui dénoncent et voudraient faire croire aux cheminots que leur opposition majoritaire va obliger le patronat du ferroviaire à rouvrir des négociations et à acter comme par enchantement que le statut des cheminots constituera la règle universelle pour les différentes entreprises de la branche ferroviaire.

QUI PEUT Y CROIRE ?

Les cheminots s'aperçoivent bien après les deux conflits sociaux historiques en moins de deux ans que le statut et le régime spécial ont subi une attaque sans précédent de la part du gouvernement. Le patronat n'a aucun intérêt à rouvrir des négociations. Le « *plan B* », ce sera une simple « *recommandation patronale* » qui n'aura aucune valeur opposable et normative contrairement à un accord de branche. L'État pourrait prendre une habilitation bien moins favorable que l'accord. Ce sera donc un niveau très inférieur à celui de l'accord que les organisations syndicales du front du refus viennent de condamner à l'extinction.

- ☑ **Sans accord**, les entreprises les moins vertueuses socialement pourront appliquer le Code du travail et concurrencer la SNCF à armes totalement inégales.
- ☑ **Sans classification** permettant d'imposer une définition protectrice des emplois, ceux-ci seront soumis à un risque de polyvalence exacerbée.
- ☑ **Sans rémunération** minimale de branche, la seule référence sera le Code du travail et le SMIC ! ●

VOUS VOUS SOUVENEZ DE LA SNCM QUI A DISPARU AU PROFIT DU PRIVÉ PAR CES LOGIQUES MORTIFÈRES ? C'EST L'AVENIR QUE CEUX QUI DÉNONCENT AVEUGLÉMENT NOUS PRÉPARENT.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE « MIETTES » DONT LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU FRONT DU REFUS VIENNENT DE PRIVER LES CHEMINOTS DE LA BRANCHE

- ➔ **L'intégralité des salariés de la branche ferroviaire perd une classification des emplois protectrice et prenant en compte la diversité des métiers du ferroviaire.**
- ➔ **Les cheminots de la SNCF perdent des rémunérations minimales de branche qui les protégeaient du dumping social avec un premier niveau de rémunération quasiment équivalent au premier niveau de rémunération du statut.**
- ➔ **17 000 salariés contractuels de la branche ferroviaire vont perdre une prime d'ancienneté qui aurait représenté une augmentation de 14,4 % de leur salaire réel pour 24 ans d'ancienneté.**
- ➔ **Plus de 75 000 salariés de la branche perdent une augmentation d'environ 300 € par an au titre des heures de nuit.**
- ➔ **Les salariés des entreprises ferroviaires perdent une revalorisation des heures de travail le dimanche et les jours fériés.**
- ➔ **Tous les salariés perdent le bénéfice d'une assurance de prise en compte salariale de l'ancienneté sous forme de prime (en cas de transfert, les statutaires n'ont plus aucune assurance de ce point de vue).**
- ➔ **Tous les salariés perdent le bénéfice d'une prime d'ancienneté de branche s'ajoutant à leur salaire en cas de mobilité choisie. ●**

